

BQ, 5 novembre 2011

Le Parlement adopte définitivement le projet de loi renforçant les dispositions relatives à la lutte contre le terrorisme

Le Parlement a définitivement adopté hier le projet de loi renforçant les dispositions relatives à la lutte contre le terrorisme dans sa version établie en commission mixte paritaire (cf. "BQ" du 22 octobre) et déjà approuvée par l'Assemblée nationale (cf. "BQ" du 30 octobre), par un vote, à mains levées, au Sénat. Seuls les groupes écologiste et CRC ont fait part de leur opposition à ce texte.

Le sénateur (PS) du Loiret et ancien président de la commission des Lois Jean-Pierre SUEUR a fait valoir que "le contexte international justifie, hélas, ce texte". Texte qui "n'est probablement pas parfait" mais "texte d'équilibre (...) qui répond aux exigences et aux défis du moment", a renchéri son collègue Jean-Yves LECONTE (PS, Français établis hors de France). Le co-rapporteur du projet de loi Jean-Jacques HYEST, sénateur (UMP) de Seine-et-Marne et ancien président de la commission des Lois, a ajouté que ce texte qui "doit donner des moyens de combattre les nouvelles formes de terrorisme" est "parfaitement conforme à l'Etat de droit". Rappelons les principales mesures contenues projet de loi.

Celui-ci crée une **interdiction de sortie du territoire, applicable à tout Français** "lorsqu'il existe des raisons sérieuses de penser qu'il projette des déplacements à l'étranger ayant pour objet la participation à des activités terroristes ou des déplacements à l'étranger sur un théâtre d'opérations